

Programme **MED POL**

pour l'Évaluation et la Maîtrise
de la Pollution dans
la région Méditerranéenne



PNUE

Plan d'action pour la Méditerranée

Alors que ses caractéristiques naturelles sont favorables, la mer Méditerranée est soumise en permanence aux pressions qu'exercent les activités humaines et qui la mettent gravement en péril. A ce jour, seule une fraction restreinte de son littoral a été épargnée. Phénomènes d'eutrophisation, pollution par les métaux lourds, les matières organiques et les agents microbiens, déversements d'hydrocarbures, introduction d'espèces allogènes: ce sont là les effets les plus manifestes de la poussée démographique, de la nature et de l'intensité du développement, de l'essor et du type des activités industrielles ainsi que des pratiques agricoles qui caractérisent la zone côtière du Bassin. En dépit de certains efforts qui ont été consentis et des évolutions positives qu'on peut enregistrer au niveau national et régional sur tel ou tel aspect - comme l'augmentation de la capacité d'épuration des eaux usées qui couvre désormais 50 à 60 pour cent des villes côtières ou la signature de nouveaux instruments juridiques contraignants - la situation qui prévaut dans l'ensemble de l'environnement méditerranéen appelle sans délai une action concrète.

PHOTO: A. FRANTZIS

PHOTO: A. FRANTZIS

Le **Programme MED POL** (abréviation de *Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer Méditerranée*) a été créé en 1975 afin de répondre à des besoins bien précis: mieux évaluer, qualifier et quantifier les problèmes du milieu marin de la mer Méditerranée que des études antérieures menées par le CIESM et la FAO avaient permis de mettre en évidence. Le Programme était le volet scientifique et technique du **Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)**, autrement dit du cadre d'activités de la Convention de Barcelone. Le **MED POL - Phase I (1975-1980)** a ainsi été formulé et coordonné par le PNUE avec la coopération scientifique et technique de cinq institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, OMS, OMM, COI/UNESCO et AIEA). Au départ, sept projets pilotes ont été exécutés par quelque 200 groupes de recherche sur le pourtour du Bassin. Ultérieurement, un exercice régional d'interétalonnage a également été lancé pour assurer la qualité des données recueillies. Une aide a été octroyée à tous les laboratoires du Programme; elle s'est élevée à 9 millions de dollars E.U. alloués par le PNUE, et a notamment porté sur l'achat de matériel et d'instruments d'analyse, un service d'entretien du matériel et un programme complet de formation. Une deuxième phase du MED POL (**MED POL - Phase II**) a été approuvée par les pays méditerranéens en 1981 et a duré jusqu'en 1995. Au cours de cette Phase, les efforts ont été centrés sur l'instauration dans les pays méditerranéens de **programmes nationaux de surveillance continue**, assortis de l'octroi d'une aide pour leur exécution. Un programme complet d'assurance de la qualité des données a été mis en place, comprenant aussi bien des exercices d'interétalonnage que d'autres activités visant à améliorer la qualité des données, telles que la formation de personnel, l'entretien des instruments, de bonnes pratiques de laboratoire et la mise au point de méthodes de référence pour l'analyse des polluants. Un **programme de recherche** a également été entrepris en appui aux activités de surveillance et il a donné lieu à plus de 500 projets exécutés dans seize pays méditerranéens. C'est également au cours de cette Phase II qu'un nombre important de données sur la pollution marine ont été recueillies par les pays. A l'issue de la Phase II, la **banque de données MED POL** offrait un vaste inventaire de contaminants chimiques dans les biotes (plus de 15 000 échantillons ayant permis 50 000 analyses de métaux lourds et d'hydrocarbures halogénés) et de microorganismes dans l'eau de mer (42 000 échantillons ayant permis 53 000 comptages bactériens). Ces données, s'ajoutant à bien d'autres, ont contribué dans une mesure décisive à établir une évaluation plus poussée de l'état de la Méditerranée et à formuler quinze **mesures antipollution** qui ont été adoptées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

A l'époque où s'achevait la Phase II du programme, des événements majeurs se produisaient aux plans mondial et régional. Au plan mondial, l'adoption au Sommet de Rio de l'Agenda 21 et à Washington du Programme d'action mondial (GPA) de lutte contre la pollution due aux sources et activités terrestres et, au plan régional, la signature d'un Protocole "tellurique" amendé et plus complet, suivie de la création de la Commission méditerranéenne du développement durable, traçaient les nouvelles voies et priorités vers lesquelles devait se tourner le MED POL. Le Programme avait à recentrer progressivement ses activités de l'évaluation sur la maîtrise de la pollution et à devenir un outil pratique permettant aux gouvernements d'appliquer les nouveaux textes et accords juridiques et, à une phase ultérieure, de maîtriser et éliminer la pollution marine en vue d'une gestion avisée du littoral.

De l'évaluation à la maîtrise de la pollution

Ce MED POL - Phase III, adopté par les gouvernements en 1995 et appelé "**Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne**", met davantage l'accent sur les aspects gestionnels de la maîtrise de la pollution et sur l'instauration d'un lien direct avec la mise en oeuvre des Protocoles concernés ("immersions" et "tellurique").

Au titre de la **composante "évaluation de la pollution"**, le Programme comprend des activités liées à l'établissement des tendances des niveaux de polluants (**surveillance continue des tendances**) et des effets de contaminants (**surveillance continue des effets biologiques**) ainsi qu'un inventaire des sources et des charges de pollution.



Au titre de la composante "**maîtrise de la pollution**", le Programme comporte la surveillance, sur une base permanente, de la mise en oeuvre des plans d'action, programmes et mesures antipollution adoptés par les gouvernements (**surveillance continue de la conformité**). Les activités de surveillance continue sont détaillées dans les programmes nationaux conclus avec le Secrétariat du MED POL et renouvelés chaque année.

Le renforcement des capacités

Si une composante "recherche" est encore prévue pour aider à résoudre des questions méthodologiques ou à mieux comprendre des problèmes de pollution émergents, le programme comprend une importante **composante**

"**assistance**" portant sur l'assurance de la qualité des données, la conception du programme de surveillance, la fourniture de matériel et l'organisation d'une formation à l'analyse et à l'interprétation des données ainsi qu'à des aspects gestionnels tels que l'exploitation de stations d'épuration et la mise en place de systèmes d'inspection.

Les gouvernements sont tenus d'adresser chaque année un rapport sur le respect de la législation nationale et internationale en vigueur.



Le MED POL - Phase III est devenu pleinement opérationnel au cours de l'année 2000; pour recenser les besoins de chaque pays en vue d'une participation complète aux activités, des programmes de renforcement des activités ont été établis afin d'évaluer les ressources scientifiques et institutionnelles des laboratoires participants; des programmes de surveillance ont été élaborés dans plusieurs pays avec le concours d'experts, et une formation a été organisée à l'intention de nombreux scientifiques et techniciens.

En outre, des équipements et des matériaux ont été achetés pour un certain nombre de pays.

RELATIONS DE MED POL - PHASE III AVEC LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE



En 1980, les Etats méditerranéens ont signé le Protocole relatif à la maîtrise de la pollution d'origine tellurique (**Protocole "tellurique"**) en s'engageant à prendre des mesures concrètes de prévention et de réduction de la pollution marine.

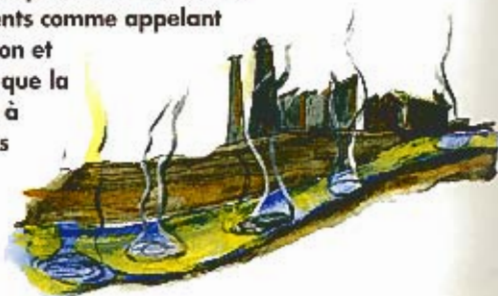


Ce Protocole a été révisé à Syracuse en 1996. Il couvre désormais toutes les activités humaines à l'origine d'une pollution et fait obligation aux pays de formuler et mettre en oeuvre des plans d'action régionaux et nationaux visant à réduire et à éliminer la pollution à la source.

Une stratégie commune pour éliminer la pollution due à des activités situées à terre

Au titre de suivi du Protocole "tellurique" révisé, le Secrétariat du MED POL a, en 1997, aidé les pays à formuler et adopter officiellement le **Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution due à des activités situées à terre (PAS)**. Il s'agit d'un programme qui recense, décrit et analyse les principales sources et activités polluantes situées à terre, propose des actions curatives, en évalue le coût et fixe des dates butoirs pour leur mise en oeuvre. Selon le PAS, pour résoudre les problèmes de pollution les plus urgents de la région, les pays et les donateurs internationaux doivent investir environ 10 milliards de dollars E.U.

Le texte contient également une liste de 103 "points chauds" et 51 "zones sensibles" de pollution qui sont officiellement reconnus par les gouvernements comme appelant tout spécialement une attention et une intervention. Il est prévu que la liste sera régulièrement mise à jour afin de suivre les progrès accomplis dans la solution des problèmes, "point chaud" par "point chaud", et d'aider le pays en conséquence.



Le programme MED POL est également chargé du suivi du Protocole réglementant toutes les opérations d'immersion en mer (**Protocole "immersions"**) ainsi que du Protocole relatif à la prévention de la pollution par les mouvements transfrontières de déchets toxiques (**Protocole "déchets dangereux"**).

Coopération internationale



Le MED POL a été le premier programme régional de lutte contre la pollution marine auquel participaient tous les Etats riverains de la Méditerranée et il a, à ce titre, acquis une vaste expérience.

Dans l'effort d'ensemble déployé pour aider les pays à résoudre les problèmes de pollution et en dépit du montant restreint des crédits dont il dispose, le MED POL a prouvé que sa valeur avait une portée qui dépassait de loin ses moyens financiers.

Une base précieuse en vue d'une oeuvre commune

Le MED POL a, en pratique, créé un réseau d'institutions et de laboratoires qui œuvrent ensemble à la réalisation d'un objectif commun malgré les disparités évidentes, aux plans géographique, politique et économique, des pays auxquels ils appartiennent. Il a permis de former des centaines de jeunes scientifiques à la surveillance continue et à l'analyse de la pollution marine et d'équiper les laboratoires, de formuler des méthodes de référence communes, de mettre en place un système très opérant d'assurance de la qualité des données, d'établir plusieurs rapports scientifiques sur l'état du milieu marin, et il a, dans une large mesure, aidé la communauté méditerranéenne à formuler, adopter et actualiser en permanence des textes juridiques relatifs à la protection de la mer et de sa zone côtière. Ces réalisations majeures, s'accompagnant d'une connaissance approfondie des questions et problèmes régionaux acquise sur plus de vingt ans de travail, font que le programme MED POL est aujourd'hui un partenaire essentiel pour des activités antipollution au niveau régional. C'est pourquoi le MED POL a jusqu'à présent instauré une coopération très fructueuse avec l'**Union européenne**, la **Banque mondiale**, le **METAP** et d'autres organisations dans le cadre de plusieurs projets et activités.

En 1998, il a également été proposé au Secrétariat du **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** un projet d'assistance à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques ainsi qu'à une solution à long terme des "points chauds" régionaux. Ce projet, d'une enveloppe de 12 millions de dollars E.U., a été finalement approuvé au cours de l'année 2000 avec une contribution de 6 millions de dollars du FEM. Il possède une vaste composante "évaluation et maîtrise de la pollution marine" dont la coordination sera assumée par le MED POL, et qui comporte la réalisation d'études de pré-investissement pour les "points chauds" de pollution.

La synergie entre le MED POL, avec son potentiel de cohésion entre les pays, son expérience et ses réalisations d'une part, et les organisations et donateurs internationaux d'autre part, confèrera à coup sûr une impulsion décisive à toutes les activités régionales et nationales ayant pour objet l'élimination de la pollution marine.



Créé en 1975, le programme MED POL a été coordonné par le Programme pour les mers régionales du PNUE jusqu'en 1980, année où, sur décision des gouvernements méditerranéens, le PNUE a créé l'**Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)** qui a été chargée de gérer toutes les activités du PAM, y compris celles du MED POL. L'Unité, installée à Genève dans un premier temps, a été transférée à Athènes en 1982 à l'invitation du gouvernement grec. Depuis lors, le programme MED POL est administré par un groupe restreint de scientifiques méditerranéens qui appuient les travaux de laboratoires, institutions et administrations désignés à chaque niveau national pour participer aux activités et en assurer le suivi. L'équipe MED POL est également chargée d'aider les pays à mettre en œuvre les textes et accords juridiques régionaux en matière de lutte contre la pollution marine. L'OMS, l'OMM, la COI/UNESCO et l'AIEA continuent d'aider le programme en assurant la supervision technique des composantes relevant de leurs compétences respectives. Un administrateur de programme OMS est également en poste à Athènes pour travailler à plein temps au programme MED POL.

Pour de plus amples renseignements et une documentation complémentaire, veuillez contacter:

Programme MED POL

Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée

Vassileos Konstantinou 48

Post Box no. 18019

11610 Athènes

Grèce

Tel: +301 7273100

Fax: +301 7253196-7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

<http://www.unepmap.org>